



Oxfam France
AGIR ICI

**DOSSIER
COMPLEMENTAIRE**

IMPOSER N'EST PAS NÉGOCIER

Agissons pour des relations commerciales plus justes



URGENT

UNE VASTE MOBILISATION EN EUROPE ET DANS LES PAYS ACP SOUTENUE EN FRANCE PAR :

Afrique verte, AFVP, AITEC - IPAM, AVSE, CANVA, CCFD, CFSI, CGT, Confédération paysanne, CRID, Eau Vive, Fédération Artisans du Monde, Fédération internationale des droits de l'Homme / Ligue des droits de l'Homme, FIMARC, Immigration développement démocratie, Ingénieurs sans frontières, Max Havelaar France, Réseau Foi et Justice Afrique - Europe, RITIMO, Secours catholique - Caritas France, Survie, Terre des Hommes

Ce dossier, complément d'information à la campagne d'Oxfam France – Agir ici n°78 : « Imposer n'est pas négocier – Agissons pour des relations commerciales plus justes » a été conçu et rédigé par :

Caroline Dorémus-Mège

Responsable de plaidoyer
Programme Commerce
Oxfam France – Agir ici

Jean-Denis Crola

Chargé de campagnes
Oxfam France – Agir ici

19 avril 2007

Sommaire :

Fiche 1 : Retour sur l'Accord de Cotonou.....	p3.
Fiche 2 : Les Accords de partenariat économiques (APE) : quels risques pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.....	p4.
Fiche 3 : Les arguments de l'Union européenne en faveur des APE.....	p6.
Fiche 4 : Les pressions exercées par la Commission européenne.....	p8.
Fiche 5 : Dates clés en 2007.....	p10.
Fiche 6 : Les mobilisations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.....	p13.
Fiche 7 : Accords de partenariat économique et aide au développement.....	p15.
Fiche 8 : Les alternatives aux Accords de partenariat économiques.....	p16.
Notes et « Pour en savoir plus ».....	p18.

Fiche 1.

Retour sur l'Accord de Cotonou

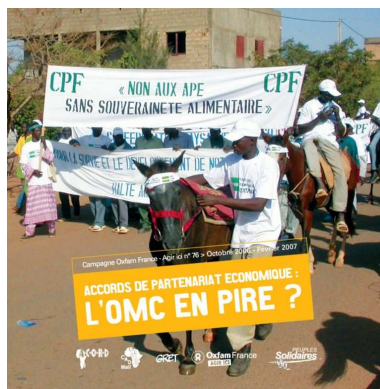
Une coopération de longue date

La coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se manifeste dès le Traité de Rome (1957), par la création du Fonds européen de développement, qui visait à fournir une aide technique et financière à ces pays.

Au fil des années, cette coopération s'est renforcée, intégrant davantage de partenaires et d'objectifs. Ont ainsi été signés les accords de Yaoundé en 1963, puis les conventions de Lomé en 1975, suivies de quatre autres conventions du même nom entre 1975 et 2000, signées par 46 pays ACP et 9 pays européens.

Ces accords ont consacré des avantages économiques pour les pays ACP, en permettant notamment à une grande majorité de leurs produits de rentrer sur le marché européen, avec des droits de douane plus faibles que pour les autres pays en développement, sans exiger d'eux la moindre réciprocité (c'est ce que l'on appelle le système de préférences commerciales). Seuls trois produits concurrents de l'UE (sucre, banane et riz) sont soumis à des restrictions de quantité ou de prix. Ces accords prévoient également l'introduction de mécanismes de stabilisation des prix permettant de garantir aux pays ACP

un revenu d'exportation stable en cas de fluctuation des prix mondiaux.



Campagne Oxfam France - Agir ici n°76

L'Accord de Cotonou

A partir de 1990, afin de mieux répondre aux enjeux de la mondialisation (en particulier l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté et pour le développement) l'Union européenne a commencé à réfléchir à un nouveau mode de coopération avec ces pays. Ces négociations aboutissent en 2000, lorsqu'elle s'engage avec 76 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans un nouvel accord de partenariat : l'Accord de Cotonou, conçu pour vingt ans, révisable tous les cinq ans.

Cet accord s'appuie sur cinq grands piliers, interdépendants :

- 1/ Un partenariat politique renforcé ;
- 2/ La participation d'acteurs non-étatiques au processus de

développement ;

- 3/ Des politiques de développement axées sur la lutte contre la pauvreté ;
- 4/ La mise en place d'un nouveau système de coopération financière, l'aide étant attribuée en fonction de critères tels que la transparence et l'efficacité des dépenses publiques ;
- 5/ La création d'un nouveau cadre commercial : les Accords de partenariat économique.

Les Accords de partenariat économique

La réforme la plus radicale introduite par l'Accord de Cotonou est sans doute l'engagement des pays ACP à négocier les APE d'ici à fin 2007. Ce nouveau cadre implique en effet la réforme du système de préférences commerciales accordé à ces pays depuis la signature des conventions de Lomé. Ce système, jugé non conforme avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puisqu'il accorde des préférences à une partie seulement des pays en développement, devrait être remplacé au 1^{er} janvier 2008 par un accord introduisant la réciprocité dans l'ouverture des marchés. Les pays ACP devront donc réduire considérablement les barrières commerciales qui protègent actuellement leurs marchés de la concurrence européenne.

Fiche 2.**Les Accords de partenariat économiques :
quels risques pour les pays ACP⁽¹⁾ ?**

Les négociations des Accords de partenariat économique (APE) se déroulent entre, d'un côté, les 27 pays membres de l'Union européenne, qui ont un PNB combiné de près de 10 000 milliards d'euros,

et de l'autre, six groupes de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont 39 font partie des 50 pays les moins avancés au monde. Le groupe le plus petit, les Îles du Pacifique, a un PNB combiné

proche de 7 milliards d'euros – soit 1400 fois inférieur à celui de l'UE. Le plus grand groupe, la région d'Afrique de l'Ouest, a un PNB plus de 80 fois inférieur à celui de l'Union européenne.

**Accords de partenariat
économique :
3 principes de base**

- *La réciprocité* : actuellement, les pays ACP bénéficient d'un large accès au marché européen, qui n'est pas réciproque, les ACP pouvant taxer les produits entrant sur leurs territoires. Les APE vont cependant contraindre ces pays à ouvrir de manière progressive leurs marchés aux marchandises européennes.
- *Le découpage en régions* : les APE sont négociés de manière bilatérale entre la Commission européenne et six régions regroupant des pays ACP. Les six régions définies sont : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, la région Afrique du Sud, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique. Les négociations aboutiront donc à six accords distincts.
- *Un traitement spécifique pour les pays les moins avancés* : ces 39 pays ne sont pas contraints de s'engager dans les APE afin de maintenir leurs préférences. S'ils refusent d'ouvrir leurs marchés à l'UE, ils continueront à bénéficier de l'initiative *Tout sauf les armes* (système accordant aux pays les moins avancés un accès libre de droits au marché européen, sans contrepartie, pour tous les produits sauf les armes).

Vers une dépendance financière accrue ?

La libéralisation commerciale implique la baisse considérable des droits de douane, qui limitent l'entrée des produits étrangers sur le marché national. Cette baisse - voire leur disparition - devrait entraîner une perte importante de rentrées douanières, alors qu'elles représentent une large part des recettes totales des pays en développement.

La Banque mondiale estime qu'en Afrique sub-saharienne les recettes douanières représentent entre 7 et 10 % des revenus fiscaux des Etats. Les gouvernements de Gambie et du Cap-Vert tirent par exemple jusqu'à 20 % de leurs recettes des droits de douane. Les produits européens représentant 40 % des importations totales de l'Afrique sub-saharienne ; éliminer les droits de douane sur ces produits réduirait considérablement les recettes douanières. Ces pertes auront probablement des conséquences sérieuses sur le budget des Etats, mettant en danger les investissements en matière de santé et d'éducation. Ainsi, au Congo cette perte serait à peu près équivalente à l'ensemble des dépenses publiques en matière d'éducation.

Les pays ACP risquent ainsi de devenir plus dépendants de l'aide internationale, et de voir leurs marges de manœuvre s'amenuiser dans le choix des politiques publiques, les principaux bailleurs de fonds mondiaux imposant des conditionnalités sur l'utilisation de l'aide.

Hypothéquer le développement ?

La suppression des barrières douanières à l'importation de produits européens mettra en concurrence directe les produits d'une des régions les plus avancées économiquement, avec ceux de certains pays les plus pauvres du monde. L'ouverture des marchés sans renforcement des industries et des moyens de production agricole risque donc d'avoir des conséquences dramatiques. Pratiquement tous les pays qui se sont développés ont mis en oeuvre une politique tarifaire pour aider leurs entreprises à évoluer progressivement vers des industries de transformation et de fabrication.

Cela implique de faire varier les droits de douane en fonction des besoins de l'économie et des priorités de développement au niveau national ou régional. Or pour respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce, les pays ACP ne pourront protéger que 20 % de la valeur totale de leur commerce avec l'Europe.

Cela forcera donc les gouvernements à choisir entre maintenir des droits de douane sur les importations sources de recettes fiscales (comme les voitures ou l'électronique), protéger des denrées de base telles que le maïs, mettre quelques industries existantes à l'abri de la concurrence européenne ou maintenir leur capacité à soutenir le développement industriel futur.

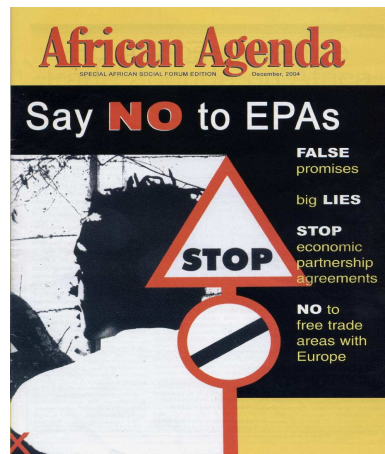
Les pays ACP risquent donc de perdre toute marge de manœuvre sur leurs priorités de développement. L'Union européenne est par exemple passée par des étapes de protection de ses marchés vis-à-vis de l'extérieur, et en privilégiant les échanges intra régionaux, avant d'affronter la concurrence mondiale.

Vers une (dés-)intégration régionale ?

L'intégration régionale est une des dimensions clés des stratégies de développement des pays ACP. Elle peut permettre de dynamiser leurs échanges commerciaux, de profiter d'économies d'échelle, d'harmoniser leurs politiques économiques et de diversifier leur production, réduisant ainsi les contraintes structurelles qui entravent leur progression sur les marchés mondiaux, ainsi que leur dépendance vis à vis de certains marchés développés. Cependant, l'intégration régionale est un processus lent et difficile. N'oublions

pas qu'il a fallu 40 ans à l'Union européenne pour se constituer.

Tous les pays ACP sont actuellement en phase d'intégration régionale avec leurs voisins, mais certains n'en sont qu'à leurs débuts. Or la signature des APE risque de détruire ces dynamiques régionales, négociées entre nations souveraines – qui ne sont pas toutes des pays ACP - pour y substituer un autre cadre d'intégration, aux conditions définies par l'Union européenne. Le Forum des États ACP des Caraïbes offre, par exemple, un traitement différencié aux économies les plus vulnérables de la région. Mais dans le cadre des négociations APE, la Commission européenne a poussé à la mise en place d'un régime unique afin de simplifier les modalités d'exportation de l'Europe vers ce marché. Cette position met directement en cause la souveraineté des gouvernements de la région dans la construction de leur régime commercial régional.



Campagne de l'African Trade Network (ATN)

Enfin la présence conjointe de « pays moins avancés » (PMA) et de non-PMA dans les groupes de négociation des APE pose également des difficultés. Dans le cadre de l'initiative *Tout sauf les armes*, les pays les moins avancés bénéficient déjà d'un accès libre de droits de douane au marché européen.

Ils ont donc peu d'intérêt à signer un accord supplémentaire de libre-échange. Dans la CEDEAO par exemple, zone de libre-échange constituée de seize Etats d'Afrique de l'Ouest, treize membres sont des PMA. Si ces pays choisissent de ne pas conclure un APE, tout en poursuivant le processus d'intégration régionale de la CEDEAO, ils subiront quand même l'effet des importations européennes qui atteindront leurs marchés via leurs voisins.

Les APE, l'OMC... en pire ?

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, qui est censée être démocratique (un pays / une voix), les alliances entre les pays en développement sont cruciales puisqu'elles peuvent leur permettre de faire bloc contre certaines orientations. Dans les négociations d'accords de libre-échange entre une zone riche et une zone pauvre, comme c'est le cas des APE, le déséquilibre des forces est plus patent, et la partie la plus influente peut imposer plus facilement ses orientations. Ainsi, selon le coordonnateur à Genève du groupe ACP, M. Shree Baboo Chekitan Servansing (Ile Maurice), « *l'objectif réel de l'Europe, ce ne sont pas les biens, mais les services. Tout l'enjeu est là. [Les Pays ACP] vont voir leurs marchés colonisés par des firmes sur l'eau, l'éducation, la santé, l'hôtellerie, les services administratifs les banques,...* Ce que l'Europe n'a pu avoir via l'OMC, qui plaide pour une libéralisation des services en fonction des offres et des demandes de chaque pays dans un cadre multilatéral, elle essaye de l'obtenir à travers des concessions unilatérales, par le biais des accords bilatéraux ».

(2)

Fiche 3.**Les arguments de l'Union européenne en faveur des APE****Les contraintes pour l'Europe**

La Commission européenne justifie la négociation des APE par la nécessité de se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, et par le fait que les préférences commerciales accordées jusqu'ici n'auraient pas répondu aux objectifs de développement des pays ACP.

La mise en conformité avec l'OMC

Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce visent à libéraliser l'ensemble du commerce entre les 148 pays membres, c'est à dire à supprimer les entraves au commerce entre eux (droits de douane, quotas, barrières non-tarifaires...) et fixer des règles communes. Ainsi le *principe de non-discrimination* impose d'appliquer un traitement équivalent à tous les pays en développement - ce qui n'est pas le cas dans les conventions de Lomé, qui octroient aux pays ACP un accès préférentiel, les différenciant des autres pays. Dans ce cas, les deux régions sont contraints à négocier des accords de libre-échange. Les pays ACP doivent donc permettre un accès libre de droits de douanes à « l'essentiel » des exportations européennes dans un « délai raisonnable » (3), pour conserver après janvier 2008 les préférences dont ils bénéficient sur le marché européen.

Les règles adoptées au sein de l'OMC font l'objet d'un contrôle par un organe juridique (l'Organe de règlement des différends), saisi par les membres, qui arbitre les conflits commerciaux entre Etats. Un pays (ou une région) pris à défaut peut ainsi être condamné à payer de lourdes réparations financières ou subir des représailles commerciales. C'est ce que craint l'Union européenne dans le cadre ses relations commerciales avec les pays ACP si elle poursuit le régime préférentiel actuel. Après avoir obtenu plusieurs dérogations, elle s'est donc engagé à conclure ces accords de libre-échange d'ici à fin 2007.

Le système de préférences commerciales en question

Ce système de préférences commerciales mis en place a fait l'objet de nombreuses critiques. Il aurait entraîné une spécialisation des exportations sur quelques matières premières, donc une dépendance des pays ACP envers ces produits (75 % des exportations vers l'Europe sont des produits primaires). Il aurait également entraîné une dépendance vis à vis du marché européen, avec qui ils réalisent le quart de leur commerce. Ce constat a amené la Commission européenne à considérer le « succès limité » des préférences commerciales non réciproques, et de s'en servir comme argument pour pousser la négociation des accords de libre-échange.

Un constat à relativiser

Cependant, il convient de relativiser ce constat.

1/ L'accès au marché seul, à travers les exportations, ne peut entraîner le développement. Ce n'est pas uniquement en déclarant l'accès libre ou préférentiel au marché européen que les pays ACP vont « automatiquement » pouvoir exporter d'une part, mais aussi développer des productions locales à destination du marché local ou régional.

Une offre d'accès au marché qui ne s'accompagne pas d'un renforcement des infrastructures, des capacités de production, de formation de main-d'œuvre, de l'appui aux politiques publiques et aux systèmes administratifs par exemple, ne sera d'aucune aide. Ainsi ce sont ces aspects qui doivent être appuyés dans les pays, notamment à travers l'aide au développement.

2/ D'autre part les préférences ont aussi eu des effets positifs, certains secteurs ayant su en tirer partie. Ainsi, le taux de croissance des exportations de fleurs entre 1988 et 2000 a été de 230 %, celui des légumes de 132 %, celui des préparations de poisson de 110 %, celui du tabac de 83 %.

3/ Enfin, le système de protection mis en place a joué un rôle dans cette spécialisation à outrance. L'Union européenne a en effet imposé des taxes plus élevées sur les produits pouvant concurrencer le marché européen (notamment le sucre, le riz) et les membres se réservent tant que possible la transformation en produits

finis, qui confère une valeur ajoutée aux produits.

Les avantages présumés des APE

Selon la Commission européenne, ces accords devraient augmenter les capacités commerciales des pays ACP, intensifier leurs échanges commerciaux et attirer les investissements étrangers, pour améliorer leur intégration dans l'économie mondiale.

Le développement, favorisé par la libéralisation ?

Dans la théorie économique, la libéralisation du commerce entre deux régions est facteur de croissance, puisque la baisse des tarifs douaniers donne accès à chacun à un plus large marché, permet de re-localiser les productions en fonction des avantages comparatifs de chaque pays, de réaliser des économies d'échelle, d'être plus compétitifs et d'attirer les investisseurs.

Cependant, cette théorie fait l'objet ces dernières années d'une remise en cause des gains liés à la libéralisation, y compris par la Banque mondiale. Selon M. Chekitan Servansing, coordinateur du groupe ACP à Genève, « la logique en vertu de laquelle l'accès aux marchés favoriserait le développement a vécu [poussée par la Banque mondiale, le FMI depuis des décennies]. La libéralisation n'est pas la clé. [Certains pays] l'ont fait : la situation s'est dégradée. Les ouvertures doivent être graduées.

Il faut des périodes de transition les plus longues possibles et préserver des zones de protection » Et de conclure, « On libéralise quand on se sent fort et capable ! »

Ainsi il convient de défendre le protection des marchés des pays ACP, nécessaire à leur renforcement, et au développement du commerce régional, mais aussi le libre choix de leurs priorités et politiques de développement, qui ne peut être imposé de l'extérieur.



Manifestation contre les
APE au Burkina Faso
(www.abcburkina.net)

Les investissements étrangers, facteurs de développement ?

Selon l'Europe, en contractant un accord en matière d'investissement (que les pays en développement ont écarté des négociations à l'OMC) les pays ACP recevraient des flux d'investissement direct étranger qui pourraient stimuler la croissance économique. Les arguments mis en avant se réfèrent généralement au transfert de technologie et à la formation de la main-d'œuvre qu'ils permettent, ainsi qu'à l'apport de capitaux durables, nécessaires pour favoriser le développement du pays (par opposition aux fonds spéculatifs, trop volatiles). Mais cela n'est vrai qu'à certaines conditions.

Ainsi des études récentes montrent que la signature d'un accord spécifique sur l'investissement n'en augmente pas forcément le flux. Le continent africain a signé plus de 1000 accords sur l'investissement mais n'attire toujours en 2006 que 2 % de l'investissement direct étranger mondial.

Par ailleurs, d'après les enquêtes réalisées par la Banque mondiale, les principaux facteurs décourageant les investisseurs en Afrique subsaharienne sont les préoccupations relatives à la stabilité politique d'un pays, à la sécurité ou aux incertitudes concernant les réseaux d'approvisionnement en électricité, et non l'absence d'accord d'investissement.

Soulignons enfin que le mandat de la Commission européenne pour les négociations des APE en matière d'investissement insiste sur la « non-discrimination ». Ainsi les pays ACP devraient traiter les entreprises européennes de la même façon que leurs propres entreprises. A la différence de bon nombre d'autres pays, les pays ACP seraient ainsi empêchés d'utiliser les politiques d'investissement pour renforcer leurs industries nationales (par exemple en demandant la création de *joint ventures* avec des entreprises locales, ou en fixant des seuils d'emploi local). Malgré tout, les négociateurs européens continuent d'insister pour que les questions d'investissement soient incluses, affirmant dans le cadre de leurs négociations avec l'Afrique de l'ouest qu'« il ne servirait à rien de conclure un [APE] entre l'UE et la CEDEAO si l'Accord n'incluait pas... de règles pour la libéralisation de l'investissement » (4).

Fiche 4.

Les pressions exercées par la Commission européenne

Au cours de ces derniers mois la pression exercée par la Commission européenne sur les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) s'est accentuée. En effet, l'échéance du 31 décembre 2007 se rapprochant, l'Union européenne souhaite conclure au plus vite les négociations et aplanir les différends, en particulier à cause de la menace de représailles commerciales brandie par d'autres membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Nous avons de nombreux exemples de cette pression accentuée. Les revendications des pays ACP sont ignorées, la Commission européenne s'adresse à eux sur un ton autoritaire et paternaliste, distribuant menaces ou récompenses selon son bon vouloir.

La carotte et le bâton

Lors de réunions à Bruxelles les 5 et 6 février 2007, les négociateurs des régions Afrique de l'Ouest et Afrique centrale ont rencontré les Commissaires européens Peter Mandelson (Commerce) et Louis Michel (Développement). Au cours de ces réunions, et alors que ces régions avaient exprimé quelques semaines plus tôt leur désaccord sur de nombreux points des Accords de partenariat économique, il s'est avéré que tout différend était résolu.

Les négociateurs ont accepté de terminer les négociations dans le temps imparti, alors que les ministres de la région Afrique de

l'Ouest avaient demandé officiellement le 1^{er} décembre 2006 une extension de l'échéance de trois ans. Ces pays ont aussi reconnu l'importance de discuter des questions dites « de Singapour » (5), alors qu'ils avaient jusque là émis des réserves sur le sujet.

Comment est-ce possible ?

Il se trouve que les commissaires ont tout bonnement brandi la menace d'une perte d'accès au marché européen, dans le cas où un APE ne serait pas signé d'ici au 31 décembre 2007. En effet selon la Commission, en cas de non signature, les pays ACP se trouveraient soumis au système général de préférences accordé par l'Union européenne à tous les pays en développement (et pas uniquement aux ACP), qui serait pour certains produits et certains pays beaucoup moins favorables. D'une part, cette menace n'est pas fondée ; d'autre part, elle est contraire à l'article 37.6 de l'accord de Cotonou, qui donne obligation à l'Europe de fournir aux pays ACP (hors pays les moins avancés) un cadre commercial équivalent à leur situation actuelle.

Par ailleurs, l'utilisation de l'aide au développement comme monnaie d'échange semble aussi de mise.

La Commission européenne affirmait ainsi en novembre 2006 qu'« une aide supplémentaire pourra être fournie en échange

d'engagements clairs sur certaines règles ». Ces règles concernent notamment l'établissement d'un accord sur l'investissement, dangereux pour les pays ACP, car il pourrait les priver de toute possibilité de cadrer ces investissements étrangers.

Enfin cette citation de Peter Mandelson, Commissaire européen au Commerce, de mars 2007, dans un journal jamaïcain, est éclairante : « La région Caraïbes avance plutôt plus rapidement que les autres dans le processus. Elle va sans doute gagner ainsi beaucoup plus, et sera la première servie quand il s'agira d'aide au développement, car la région négocie et cherche à mettre en œuvre les accords » (6). Si la Commission européenne utilise la menace d'un accès réduit au marché européen pour inciter les pays à signer, à l'inverse, des pays obtiennent un accès plus élevé au marché européen lorsqu'ils avancent dans la bonne direction.

C'est le cas de la République dominicaine, qui s'est vu offrir le 23 février dernier un quota d'exportations de sucre vers le marché européen pour récompenser « [sa] contribution aux négociations des APE avec l'Union européenne ». En effet la République dominicaine est l'un des pays des Caraïbes les plus favorables au libre-échange, ayant déjà libéralisé la plupart de leurs importations avec les Etats-Unis.

Indignation des pays ACP

Le négociateur de la région Pacifique, dans une lettre envoyée à la Commission européenne à la fin 2006, s'exprime ainsi : « Nous avons montré notre engagement dans ces négociations à travers la préparation de propositions détaillées, innovantes et compatibles avec l'OMC (...). Jusqu'à maintenant, elles ont été confrontées à des positions rigides et inflexibles (*de la part de la Commission européenne NDLR*), qui ne reflète pas une volonté réelle (...) d'arriver à une solution mutuellement acceptable (...) ». « Je dois souligner que les pays ACP de la région Pacifique ne peuvent conclure des négociations sous la pression de l'échéance, et risquer de se retrouver avec un mauvais accord. Ce serait désastreux » (7).

Par ailleurs, lors d'une réunion entre les ministres du Commerce des pays ACP et les commissaires européens, à Bruxelles le 1^{er} mars 2007, la tension a été vive. Des représentants des ACP ont manifesté leur colère de se voir traités comme des « gamins » ou comme des « mendiants » par les commissaires (8). Louis Michel en particulier a adopté un ton particulièrement irrespectueux face à leurs demandes de clarification concernant les montants d'aide au développement alloués à la mise en œuvre des accords. Le représentant du Nigeria a ainsi demandé des excuses, que Louis Michel a exprimé, regrettant de s'être laissé emporter.

Cela laisse imaginer la qualité du dialogue entre les deux parties qui négocient.

Intransigeance de la Commission

Enfin la Commission européenne a adopté depuis le début des négociations une attitude inflexible face aux propositions d'aménagement des accords par les ACP. Pour plus d'information voir la fiche n°8 de ce dossier intitulée « Alternatives aux APE ».

Fiche 5.
Dates clés en 2007

Légende : les zones grisées correspondent à des dates de mobilisation de la société civile

Dates	Evènements	Commentaires
1 ^{er} janvier	Présidence allemande de l'Union européenne.	Angela Merkel, la chancelière allemande, devient présidente du Conseil de l'Union européenne. Elle est donc un interlocuteur clé pour les ONG européennes au sujet des négociations des APE.
19 janvier	Réunion des Chefs d'Etat de l'Union africaine (Addis Abbeba, Ethiopie).	Les Chefs d'Etats font part de leurs inquiétudes face aux impacts des APE et à l'intransigeance de la Commission européenne dans les négociations. Ils pointent la difficulté de respecter les délais.
20-25 janvier	Forum Social Mondial, (Nairobi, Kenya).	Les APE font l'objet d'une grande mobilisation : - 20 séminaires sont organisés sur les APE (syndicats, ONG, organisations paysannes...) - Manifestation anti-APE le 24 janvier devant la délégation de l'UE. - Remise d'une pétition de 30 000 signatures. - Rassemblement des organisations présentes travaillant sur les APE : réunion de « convergence des luttes et campagnes », afin d'avancer sur la coordination et les stratégies. - Deux journées mondiales de mobilisation : 19 avril et 27 septembre 2007.
5-6 février	Réunion des négociateurs Afrique de l'Ouest et Afrique centrale avec les commissaires européens au Commerce (Peter Mandelson), et au Développement (Louis Michel).	Pression renforcée sur les négociateurs africains qui acceptent le délai des négociations et l'intégration des questions de politique de concurrence, d'investissement et des marchés publics. Ces points ne faisaient pas consensus jusqu'à ce jour.
12-13 février	Réunion du groupe international d'experts sur l'évaluation des APE. Organisée à l'initiative de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, du PNUD, et du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Kenya, (Nairobi, Kenya).	Les représentants de 31 pays africains, d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile discutent du rapport sur l'avancée des négociations des APE, soulignant des points cruciaux sur lesquels l'UE doit avancer (simplification des règles d'origine, intégration d'un véritable programme de développement, meilleure prise en compte du processus d'intégration régionale en cours...)
11-16 février	Sommet citoyen France-Afrique, (Paris et Cannes).	Des organisations de la société civile africaine, dont ACORD et la CAD-Mali, manifestent à Cannes avec les organisations françaises, interpellant les dirigeants pour des relations entre la France et l'Afrique basées sur un véritable partenariat, notamment commercial.

21 mars	Réunion du Comité sur le commerce international du Parlement européen, (Bruxelles).	Adoption du rapport du Comité sur le Commerce international par les parlementaires. Ce rapport demande aux parties de s'accorder d'ici à fin 2007, mais recommande également à la Commission européenne de mieux prendre en compte les préoccupations des pays ACP, de respecter ses engagements de fournir une aide financière supplémentaire non conditionnelle au contenu des APE. Il insiste sur la nécessité de favoriser le développement des pays ACP. Ce rapport fait donc écho à celui du Comité pour le développement du Parlement européen de 2006, très critique envers le processus de négociation.
1er mars	Réunion des ministres du commerce UE-ACP, (Bruxelles).	Les représentants des pays ACP présents déplorent la condescendance, l'arrogance et le manque de respect des commissaires européens au Commerce (Mandelson) et au Développement (Michel) dans les négociations menées. Selon Mandelson, la décision du report de la fin des négociations appartient à l'OMC.
4 avril	Communiqué de l'UE : proposition pour faire avancer les négociations.	La Commission européenne propose de supprimer la totalité des quotas et des droits de douanes qui limitent l'accès au marché européen des produits de tous les pays ACP, sauf pour l'Afrique du Sud. Tous les produits sont concernés sauf le riz et le sucre, deux produits sensibles pour l'UE. Plusieurs pays ACP et organisations de la société civile se sont insurgés contre cette proposition, présentée comme une concession par l'Union européenne, alors que cet accès est déjà quasiment acquis, et que la contrepartie reste l'ouverture de 80 % du commerce des pays ACP.
19 avril	Journée mondiale de mobilisation de la société civile contre les APE.	Action auprès des ambassades d'Allemagne dans l'Union européenne et dans les pays ACP. En France, un rendez-vous a été obtenu à l'ambassade d'Allemagne à l'initiative d'Oxfam France – Agir ici, par cinq organisations de la société civile.
23-25 avril	66 ^{ème} session du Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).	Le Comité des produits de la FAO s'intéresse aux questions commerciales concernant l'agriculture, à la souveraineté alimentaire.
	Evènement parallèle, consacré aux APE, le 24 avril, FAO, (Rome).	Réunion organisée par des réseaux d'organisations paysannes (dont le ROPPA) des cinq régions ACP, la campagne EuropAfrica, le CIP, la FAO et le FIDA, afin de présenter les évaluations autonomes élaborées comme contribution au processus officiel de révision des négociations des APE.

14-15 mai	Conseil des «Affaires générales et relations extérieures», (Bruxelles).	Ce conseil réunit les ministres européens des Affaires étrangères et du Développement. Les APE devraient être à l'ordre du jour. Date clé de plaidoyer de la société civile européenne.
24-25 mai	Conseil des ministres UE-ACP, (Bruxelles).	Ce conseil devrait adopter officiellement les conclusions et recommandations de l'évaluation du processus de négociation des APE.
6-8 juin	Sommet du G8 (Allemagne).	Le partenariat avec l'Afrique est à l'Agenda du G8. Mobilisation de la Société civile internationale.
21 juin	Sommet des Chefs d'Etat de l'UE, présidence allemande.	Date clé de mobilisation citoyenne et de plaidoyer de la société civile européenne.
23-28 juin	Assemblée parlementaire paritaire conjointe, (Wiesbaden, Allemagne).	Créée par les accords de Cotonou, cette assemblée rassemble 77 parlementaires européens et 77 parlementaires des pays ACP. Elle a un rôle d'information et de recommandation auprès du Conseil et de la Commission européenne sur les relations ACP-UE. C'est une date clé de mobilisation citoyenne et de plaidoyer.
30 juin	Fin de la présidence allemande de l'UE. Passage à la présidence portugaise.	Fin des actions de mobilisation et de plaidoyer auprès d'Angela Merkel. Le Premier ministre du Portugal, M. José Socrates, devient le nouvel interlocuteur clé.
Juillet	Réunion des chefs d'Etat de l'Union Africaine	Date clé de mobilisation citoyenne et de plaidoyer de la société civile africaine.
27 septembre	Journée mondiale de mobilisation de la société civile contre les APE	Cette journée est intitulée : "Stop EPAs Day". Date clé de plaidoyer et de mobilisation de la société civile européenne et des pays ACP.
31 décembre	Fin officielle des négociations des APE, pour une entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008.	

Fiche 6.

Les mobilisations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Les partenaires de la campagne

ACORD

www.acordinternational.org

ACORD (Association de Coopération et de Recherche pour le Développement) est une organisation non gouvernementale opérant dans 17 pays africains pour promouvoir la justice sociale. Ses 45 programmes allient projets de développement communautaire et travail de plaidoyer.

ACORD a lancé lors du Forum social mondial de Nairobi (janvier 2007) la campagne : « Stop, Réfléchis et Résiste aux APE », mis à disposition de la société civile des pays ACP et d'Europe : www.stopthinkresist.org



Affiche de la campagne « Stop, Réfléchis, Résiste aux APE » d'ACORD

L'association réalise depuis un important travail de plaidoyer, de mobilisation et d'information de la société civile africaine sur les APE.

CAD Mali

www.cadmali.org

La CAD Mali (Coalition des alternatives dette & développement Mali) est un réseau regroupant 66 organisations de la société civile (organisations paysannes, de femmes, ONG, syndicats, opérateurs économiques locaux...)

La CAD Mali s'investit dans la mobilisation et la formation de la société civile malienne. Une délégation de la CAD a interpellé le 23 février 2007 le Ministre du commerce du Mali sur les conséquences de la signature de l'accord, en lui remettant les 8000 signatures collectées dans le cadre de la campagne d'Oxfam France – Agir ici « Accords de partenariat économique : l'OMC en pire ? » (achevée en février 2007) par des militants maliens et français.

La CAD Mali organise chaque année le Forum des Peuples, contre-point africain au sommet du G8, qui réunit les acteurs de la société civile malienne et de l'Afrique de l'Ouest. Il sera consacré cette année en grande partie aux négociations des APE : www.forumdespeuples.org



Conférence de Presse de la CAD Mali et d'Oxfam France – Agir ici

Autres mobilisations dans les ACP

Au Mozambique

Plusieurs organisations de la société civile ont lancé un appel à la mobilisation le 2 avril 2007 et ont organisé une série de formation sur les conséquences potentiellement dramatiques des APE. Leur objectif est de collecter 30.000 signatures afin d'interpeller les autorités du pays.

Au Bénin

La plateforme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCIB) a remis le 23 février une lettre ouverte au Ministre du Commerce béninois ainsi qu'une pétition de 8000 signatures, demandant au Bénin de s'opposer à la signature des APE dans leur forme actuelle, et de repousser l'échéance, afin « d'impulser une démarche et un

agenda véritablement pro développement ».

Forum Social Mondial 2007

Lors du Forum social mondial (FSM) qui s'est tenu du 19 au 26 janvier 2007 à Nairobi au Kenya, les APE ont fait l'objet d'une grande mobilisation de la part de la société civile internationale. Pas moins de vingt séminaires ont été organisés sur le sujet, réunissant des syndicats, des ONG, des organisations paysannes et des organisations de femmes.



Manifestation contre les APE lors du FSM
© Christian Aid / Martin Gordon

La réunion de « convergence des luttes et campagnes » a notamment permis d'adopter une stratégie commune, en définissant les deux Journées mondiales de mobilisation contre les APE, le 19 avril et le 27 septembre 2007.

Le point d'orgue de la mobilisation a été la manifestation anti-APE organisée le 24 janvier devant la délégation de l'UE, suivie de la remise d'une pétition de 30 000 signatures au délégué de l'Union européenne au Kenya.

A venir

Journée mondiale de mobilisation contre les APE

Le 19 avril 2007, de Londres à Dakar et de Paris à Bridgetown (la Barbade), les organisations de la société civile cibleront les ambassades allemandes pour demander à l'Europe de cesser de pousser les pays ACP l'adoption des APE sous leur forme actuelle. L'Allemagne assurant la Présidence européenne jusqu'à fin juin 2007, elle peut exercer une influence considérable sur les négociations. L'objectif de cette journée est de réaliser un coup médiatique devant chaque ambassade, en mobilisant le public le plus large possible, ainsi que de rencontrer les ambassadeurs allemands. Cette journée est donc

un moment crucial de mobilisation mondiale contre les APE.

En France, un rendez-vous a été obtenu à l'ambassade d'Allemagne à l'initiative d'Oxfam France – Agir ici, par six organisations de la société civile (CCFD, CFSI, CGT, Confédération paysanne, Oxfam France – Agir ici et Peuples solidaires) afin de présenter leurs revendications.

Pour en savoir plus sur les mobilisations, visitez le site www.ape2007.org

Angélique Kidjo, artiste africaine, s'engage pour des accords commerciaux plus justes :



© Nick Stevens / Oxfam

7. Accords de partenariat économique et aide au développement

Parallèlement à la négociation des Accords de partenariat économique (APE) est discutée l'aide au développement accordée par l'Europe aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dans le cadre du Fonds européen de développement (FED). La programmation de ce 10^{ème} FED, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et couvrir la période 2008-2013, est en cours, mais il est à craindre que son application soit retardée jusqu'à 2010, en raison de la lenteur du processus de ratification. Le risque est grand pour les pays ACP de voir les flux d'aide s'interrompre pendant cette période de transition, pourtant capitale.

Quel lien entre le FED et les négociations des APE ?

Alors que, selon la Commission européenne, les APE vont permettre une croissance et un développement des pays ACP, il est évident que ces accords, tels que proposés aujourd'hui, vont d'abord conduire à des pertes substantielles pour les pays ACP (notamment en matière de recettes fiscales). La première des solutions consisterait donc à revoir le principe de réciprocité dans l'ouverture des échanges. Conscients de ces conséquences, les pays ACP ont demandé des fonds additionnels au FED pour compenser les coûts d'ajustement

et ces pertes. Les ministres de l'Union africaine, lors de leur déclaration de Nairobi sur les APE en avril 2006, ont ainsi demandé une facilité de financement pour les APE, spécifique et additionnelle aux ressources du FED. Mais la Commission européenne ne l'entend pas de cette manière. Selon ses récentes déclarations, ces fonds devraient provenir des 22,7 milliards d'euros prévus par le FED pour la période 2008-2013, alors que des estimations montrent que 21,3 milliards d'euros sont nécessaires uniquement pour maintenir un niveau d'aide au développement européenne équivalent (soit 0,38 % des produits nationaux cumulés).

Qu'est-ce que le FED ?

Le Fonds européen de développement (FED) a été créé par le Traité de Rome en 1957, afin d'octroyer une aide technique et financière aux États ACP (dont une partie était toujours colonisée) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer. Le FED est toujours aujourd'hui l'instrument principal de l'Europe en matière d'aide à la coopération au développement.

Ce fonds ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les États membres, dirigé par un comité spécifique, et est soumis à ses propres règles financières.

L'aide octroyée aux pays ACP continuera à être financée par le biais du FED pour la période 2008-2013.

Ainsi il ne reste pas grand chose pour appuyer les ajustements liés à la mise en œuvre des APE, et le risque est grand que l'UE ponctionne des financements généralement alloués à la santé, l'éducation ou le développement rural pour répondre à cette demande.

Des promesses non tenues

L'Europe a également promis aux pays en développement (lors de la conférence de l'OMC à Hong-Kong en décembre 2005), 2 milliards d'euros pour l'aide au commerce, dont les ACP recevraient une bonne partie. Cependant si elle fournit un milliard d'euros, ce sont les États membres qui doivent s'engager à fournir l'autre milliard. Et il ne s'agit là que de promesses recyclées (les fonds n'ont toujours pas été déboursés) et non de fonds spécifiques destinés à compenser les pertes liées à la mise en place des APE.

Enfin il s'agit de fonds destinés à appuyer le commerce, qui ne répondent pas aux besoins plus structurels des économies des pays ACP tels que l'appui au développement des capacités de production, à la mise en place de systèmes administratifs et de politiques publiques ou pour renforcer les infrastructures.

L'Union européenne doit donc répondre à ces demandes légitimes des ACP, et préciser les ressources supplémentaires qui seraient allouées aux

ACP, pour quelles activités, comment, et quand ces fonds seront disponibles.

Pour des éléments plus complets sur les craintes exprimées par la société civile concernant spécifiquement le 10^{ème} FED et son processus de programmation voir le site de la plate-forme des ONG européennes, Concord : www.concordeurope.org

8. Les alternatives aux Accords de partenariats économiques

Quand on parle d'alternatives aux APE, il faut définir les éléments essentiels, et au contraire, ceux qui ne doivent pas figurer dans ces accords, afin qu'ils soient des outils de développement. Sur ce point, les sociétés civiles des pays ACP, comme du Nord, telles Oxfam International ont été claires.

Les éléments essentiels

Ces accords commerciaux entre l'Union européenne et les pays ACP doivent :

- Ne pas être fondés sur la réciprocité dans l'ouverture des échanges
- Ne couvrir que le commerce des biens (et ne pas inclure services et investissements par exemple), car seul un accord sur les biens est exigé par les règles de l'OMC
- Fournir aux pays ACP un accès au marché européen au moins équivalent à leur accès actuel (c'est ce qu'a proposé la Commission européenne le 4 avril 2007, en contrepartie de l'ouverture des marchés des ACP)
- Renforcer l'intégration régionale des pays ACP, en particulier au travers des infrastructures, mais aussi des capacités de production

Pour cela, les négociations de ces accords doivent se faire : sans pression, sans stratégie de « carotte et bâton », et avec le temps nécessaire pour évaluer les impacts des différentes mesures proposées.

L'obligation pour l'Union européenne de proposer une alternative fait partie de l'Accord de Cotonou : dans son article 37.6, la Commission européenne s'engage, pour les pays ACP non classés comme pays les moins avancés qui ne souhaiteraient pas signer un Accord de partenariat économique, à proposer des alternatives leur garantissant un situation équivalente à l'actuelle, en étant conforme aux règles de l'OMC.

Les propositions des pays ACP

La Commission prétend qu'aucun de ces pays n'a fait de demande spécifique d'alternative : or les régions ACP qui négocient ont fait de nombreuses propositions, en proposant des modalités et mesures différentes (c'est le cas notamment de la région Pacifique, de l'Afrique australe et orientale, et de la région Afrique du Sud). Pour la plupart ces propositions ont buté contre l'intransigeance de la Commission européenne.

De manière générale les pays ACP ont maintes fois demandé le temps nécessaire pour renforcer l'intégration régionale et leurs capacités avant d'ouvrir leurs marchés aux exportations européennes, comme préalable à la signature d'un Accord de partenariat économique. Ils ont aussi insisté sur le fait que ces accords doivent être à « géométrie variable » notamment afin que les Pays les moins avancés d'une région n'aient pas à concéder autant que les autres pays de la même région. Malheureusement,

ils se sont heurtés à la même réponse de la Commission : tous les pays d'une même région doivent avoir les mêmes obligations. En novembre dernier, la Commission a répondu à la région Afrique australe et orientale qu'une telle exemption est « inacceptable ».

Afin de montrer que les pays ACP ont été force de propositions, et que celles-ci sont à verser dans les alternatives, en voici quelques exemples :

- Sur le besoin d'intégrer une exception pour les pays les moins avancés d'une région : demande que les différences entre pays en développement et pays les moins avancés se traduisent par des niveaux d'engagement variables (en particulier en matière d'ouverture des marchés). C'est ce qu'à demandé la région Afrique australe et orientale en août 2006 ;
- Cette même région a aussi proposé de pouvoir accorder des préférences régionales entre pays de la région, sans les étendre à l'Union européenne (pour favoriser la création d'un marché régional) ;
- La région Afrique du Sud a proposé que le pays Afrique du Sud soit inclus dans l'APE avec cette région pour stimuler l'intégration régionale. Si l'Europe a finalement donné son accord, elle ne fera pas bénéficier l'Afrique du Sud de l'accès à son marché accordé aux autres pays de la région ;
- La région Pacifique a proposé en juillet 2006 une architecture d'accord différente : un cadre

global « commerce et développement » qui permettrait de promouvoir la capacité des pays ACP à bénéficier du commerce international, avec des accords subsidiaires au choix des pays (dont un pour les biens) ;

- La région Afrique australe et orientale a proposé une clause de révision des accords et des critères de développement : une révision de l'APE aurait lieu tous les 5 ans et permettrait de juger si des objectifs de développement ont été atteints (intégration régionale, autres critères à définir) avant de mettre en place l'une ou l'autre des mesures de l'accord ;
- En matière de libéralisation, des propositions visant à ne libéraliser « que » 60 % des échanges ont été faites, avec 25 ans de mise en œuvre, et un moratoire de 15 ans pour commencer ;
- Les 40 % restants seraient des produits désignés comme sensibles (produits faisant l'objet de protection), et basés sur certains critères comme la contribution aux revenus fiscaux, l'importance du produit ou du secteur pour l'économie (emploi, PNB, recettes d'exportation, sécurité alimentaire), des raisons culturelles, environnementales ou de santé publique, produits subventionnés en Europe...
- Enfin la région Pacifique a notamment proposé des règles innovantes d'investissement en faveur du développement.

Si l'on s'en tient aux processus de négociations en cours, on s'aperçoit que des propositions « d'amélioration » des accords, pour qu'ils soient vraiment bénéfiques au développement, et

répondent aux priorités des ACP, ont bien été formulées, sans être prises en compte par la Commission européenne.

Nos propositions

Pour Oxfam France – Agir ici, toute alternative aux APE doit se fonder sur la remise en cause du principe même du libre-échange entre les deux régions. Pour cela voici les propositions à l'étude actuellement. D'autres études sont en cours sur la faisabilité :

1/ Faire pression pour que les Etats (76 ACP + 27 pays membres de l'UE) changent les règles de l'OMC : en l'occurrence l'article XXIV du GATT qui régit les accords de libre-échange. Il faudrait en particulier que cet article précise les modalités d'un accord de libre échange entre pays développés et pays en développement, qui ne peut se négocier sur les mêmes bases que les autres. Il s'agirait d'inclure des modalités de traitement spécial et différencié.

2/ Proposer un régime commercial plus favorable aux pays ACP :

- Les pays les moins avancés bénéficient déjà de l'initiative *Tout sauf les armes*, qui leur accorde un accès libre de droit au marché européen, sans obligation d'ouvrir leurs propres marchés. Ces pays pourraient donc poursuivre avec ce régime.
- Pour les autres pays ACP, des propositions de réforme du « système de préférences généralisées » amélioré (SPG+) sont à l'étude. Il existe déjà le système de préférences généralisées (SPG), dont bénéficient l'ensemble des pays en développement (hors ACP),

qui leur offre un accès préférentiel au marché européen sans qu'ils aient à ouvrir leur marché en retour. Le système amélioré offre des conditions d'accès plus avantageuses au marché européen mais requiert la signature de conventions relatives aux droits sociaux, à la protection de l'environnement, à la gouvernance et à la lutte contre la production et le trafic de drogues.

A défaut d'offrir une véritable alternative envisageable dans l'immédiat, l'adhésion à ce système amélioré pourrait constituer un régime transitoire nécessaire aux ACP après le 1^{er} janvier 2008, leur garantissant un accès au marché européen, sans obligation d'ouvrir leurs marchés. Cela permettrait ainsi de relâcher la pression dans les négociations, pour aboutir à un accord véritablement en faveur du développement, en prenant le temps nécessaire.

En conclusion, plusieurs options existent. Qu'elles se situent dans le cadre des accords proposés, et visent à en atténuer les effets, ou qu'elles constituent de véritables alternatives (d'autres types d'accords commerciaux), ces propositions doivent être étudiées par la Commission européenne et les Etats membres. De même les Etats ACP doivent continuer à les revendiquer et se faire entendre.

Aux vues de l'avancée des négociations, Oxfam France – Agir ici continuera à approfondir cette question. La priorité aujourd'hui est de repousser l'échéance de la fin 2007, en proposant un régime transitoire (compatible avec l'OMC) afin de se donner le temps de construire un accord véritablement en faveur du développement.

Notes :

- (1) Pour plus d'information, voir le rapport d'Oxfam international « Partenaires inégaux » de septembre 2007, disponible sur www.oxfamfrance.org
- (2) Dans une interview accordée au journal Libération le 5 avril 2007.
- (3) Selon l'article XXIV du GATT qui régit les accords de libre-échange.
- (4) Pour plus d'information, voir le chapitre 4 du rapport d'Oxfam international « L'avenir hypothéqué », de mars 2007, disponible sur www.oxfamfrance.org
- (5) Questions de Singapour : aide au commerce, transparence des marchés publiques, politique de concurrence et investissements.
- (6) The Jamaica Observer, 21 mars 2007.
- (7) Courrier de Hans Joachim Keil, des Iles Samoa, porte-parole des négociateurs de la région Pacifique, adressé le 21 décembre 2006 à Peter Mandelson.
- (8) Eléments tirés du compte-rendu d'un observateur présent lors de cette réunion et confirmés par des représentants ACP eux-mêmes le lendemain

Pour en savoir plus :

Rapports :

- *Partenaires inégaux : Comment les Accords de partenariat économique (APE) pourraient nuire aux perspectives de développement d'un grand nombre de pays parmi les plus pauvres*, Oxfam International, septembre 2006, 17p. http://www.oxfam.org/fr/policy/briefingnotes/bn0609_unequal_partners_EPAs
- *L'avenir hypothéqué: Comment les accords commerciaux et d'investissement conclus entre les pays riches et les pays pauvres sapent le développement*, Oxfam International, mars 2007, 54p. http://www.oxfam.org/fr/policy/briefingpapers/bp101_accords_commerciaux

Sites internet :

- www.ape2007.org
- www.ecdpm.org (en français et en anglais)

Agissez

Interpellez Angela Merkel pour des relations commerciales plus justes, avant le 30 juin 2007

Signez la campagne en ligne sur le site d'Oxfam France – Agir ici
www.oxfamfrance.org

Commandez des documents de campagne pour mobiliser votre entourage

